



Detournement de mineur et plus

Par **alexia64**, le **20/07/2009** à **19:03**

Bonjour,

je m'appelle Alexia, j'ai 16 ans et je suis en couple avec un jeune homme de 27 ans. J'aimerais tout d'abord avoir confirmation qu'il ne risque rien à entretenir des relations sexuelles avec moi.

Puis j'aimerais savoir si je suis enceinte de lui, et que ma mère veuille me forcer à avorter contre ma volonté s'il y a possibilité d'être retirée du foyer de ma mère et de vivre avec mon compagnon pour élever notre enfant ensemble.

En vous remerciant d'avance

Par **Marion2**, le **20/07/2009** à **19:47**

Bonsoir,

A partir de 15 ans et 3 mois, pas de poursuites possibles si les relations sexuelles sont consenties.

N'est ce pas vous qui avez déjà posé cette question sous le pseudo de Dalton ?

Si c'est le cas, la réponse qui a été donnée par frog est exacte.

Cordialement.

Par **alexia64**, le **20/07/2009** à **19:49**

c'est bien ce qui me semblait mais je voulais avoir confirmation.
merci
(par contre ce n'est pas moi Dalton)

Par **alexia64**, le **20/07/2009** à **19:51**

Mais est ce que quelqu'un sait si j'ai la possibilité de quitter mon foyer en étant mineur pour élever mon bébé avec mon compagnon en sachant que ma mère veut que j'avorte?
Merci

Par **Marion2**, le **20/07/2009** à **21:00**

Là, il faut aller voir une Assistante Sociale.

Votre mère ne peut vous imposer une IVG si vous n'êtes pas d'accord.

Cordialement.

Par **frog**, le **20/07/2009** à **22:42**

L'IVG ne peut être imposée par autrui. Par contre, tu ne peux pas non plus te soustraire à l'autorité parentale de ta mère, et si ton copain t'héberge dans ce but, il commet une infraction pénale. La seule solution serait l'émancipation :
[http://fr.wikipedia.org/wiki/Émancipation_\(en_droit_français\)](http://fr.wikipedia.org/wiki/Émancipation_(en_droit_français))

Par **alexia64**, le **21/07/2009** à **23:37**

Merci de vos conseils.

l'émancipation j'y ai pensé mais il faut qu'elle soit demandée par un parent et ils ne veulent pas.

J'ai pensé aller voir un avocat et passer devant un juge pour être jugée de discernement.
à votre avis est-ce une bonne idée?